

---

*RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC*

*D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES*

*EXERCICE 2022*

---



---

*Rapport établi conformément à la LOI n°95-101 du 02 Février 1995, dite Loi BARNIER,*

*et au décret d'Application n°2000-404 du 11 Mai 2000*

---

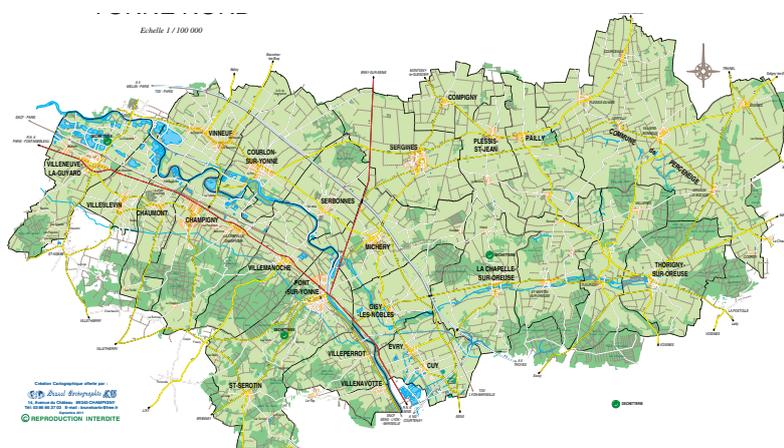
## Sommaire

1	Historique et présentation.....	3
1.1	Les compétences de la CCYN.....	4
1.2	Modalités d'exploitation : .....	5
1.3	Fonctionnement administratif : .....	8
2	L'activité de collecte des déchets ménagers et assimilés .....	9
2.1	Tonnages collectés .....	9
2.1.1	Collecte des ordures ménagères .....	9
2.1.2	Caractérisation des déchets ménagers .....	10
2.1.3	Collecte des emballages.....	11
2.1.4	Collecte des papiers.....	12
2.1.5	Collecte du verre.....	13
2.1.6	Performances globales de collecte.....	14
2.1.7	La valorisation :.....	16
2.1.8	Les filières de recyclage .....	17
3	Les déchetteries .....	18
3.1.1	Tonnages réceptionnés. ....	18
3.1.2	.....	19
3.1.3	Fréquentation 2022 >>>> -6,34 % .....	19
3.1.4	Tendances comparées 2021/2022 en tonnes.....	19
4	Synthèse des tonnages .....	20
4.1.1	Eco mobilier .....	21
4.1.2	Autres filières REP .....	21
4.1.3	Les déchets dangereux des ménages .....	21
5	Indicateurs financiers :.....	22
5.1.1	Les marchés : .....	22
5.1.2	Les recettes de valorisation : .....	23
5.1.3	Synthèse Générale & taux de TEOM.....	24
6	Le règlement de service :.....	25
7	Conclusions et perspectives :.....	25
8	Le PLPDMA :.....	26

# 1 Historique et présentation

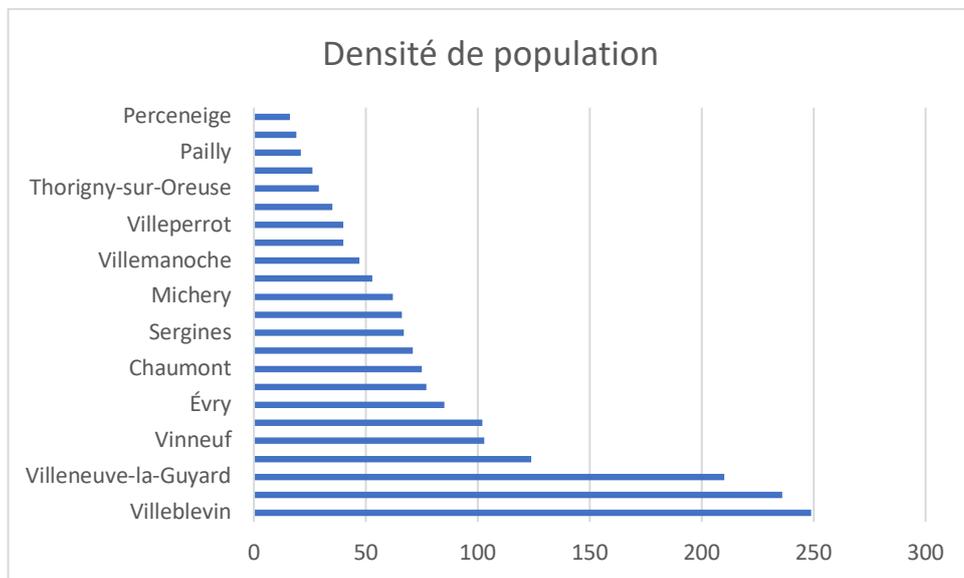
Le syndicat intercommunal de Pont sur Yonne-Sergines pour les questions scolaires, éducatives, culturelles et d'intérêt communal est sans aucun doute à l'origine de l'intercommunalité entre les cantons de Pont sur Yonne et Sergines et donc de la Communauté de Communes. Il a d'ailleurs été dissous le 31 Décembre 1999 lorsqu'elle a été mise en place

La décision de la transformation du Syndicat Intercantonal en communauté de communes a été prise le 21 décembre 2000.



La Communauté de Communes YONNE NORD créée en 2000 regroupe 23 communes de l'Yonne.

Données socio-économiques	CCYN
Population - 2021	24 918
Densité de population (hab/km <sup>2</sup> )	66,5
Superficie (km <sup>2</sup> )	368,8
Nombre de ménages	10 178



## 1.1 Les compétences de la CCYN

La CCYN a pour missions principales :

- l'aménagement de l'espace
- le développement économique
- l'aménagement, la gestion et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage
- la gestion des milieux aquatiques et la prévention des – eau et assainissement
- Collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le service de collecte des déchets ménagers est financé sur le territoire par la perception de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Ce financement était réalisé auparavant en régie et financé par une Redevance Incitative. Devant les difficultés de gestion de cette redevance, le montant des impayés et la dégradation du service due aux incivilités croissantes, la décision a été prise de revenir à la TEOM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La collectivité dispose de deux déchetteries à Pont-sur-Yonne et Villeneuve-la-Guyard.

Par ailleurs, La Communauté de Communes Yonne Nord a passé convention avec le SMETOM-GEEODE afin de permettre aux habitants des communes de :

- COMPIGNY
- PAILLY
- PERCENEIGE
- PLESSIS SAINT JEAN
- SERGINES

d'accéder aux déchetteries gérées pas ce Syndicat dont principalement celle de BRAY SUR SEINE (77).

La CCYN a lancé en 2019 4 marchés de prestations de services afin d'assurer :

- La collecte des déchets ménagers au porte à porte (Ordures Ménagères résiduelles et tri sélectif)
- La collecte des déchets en points d'apport volontaire (papiers et verre)
- La réhabilitation des deux déchetteries de Pont sur Yonne et de Villeneuve la Guyard.
- L'exploitation des deux déchetteries de Pont sur Yonne et de Villeneuve la Guyard.
- Le traitement des déchets ultimes.
- Le tri et la valorisation des produits recyclables issus des collectes sélectives.

## 1.2 Modalités d'exploitation :

La CCYN a confié l'exploitation de la collecte, des déchetteries ainsi que la réalisation des prestations de traitement de transport et de tri des déchets comme suit :

### Collecte des déchets ménagers et assimilés

➔ Marché de prestations de services pour une durée ferme de 48 mois à compter du 06 janvier 2020 reconductible expressément, par lettre recommandée trois (3) mois avant l'échéance pour deux périodes de vingt-quatre (24) mois.

Le marché a été conclu en 2 lots définis en fonction du type de moyens techniques à mettre en œuvre.

● Lot n°1 confié à la société SEPUR :

- Collecte en porte-à-porte, des ordures ménagères en C1 (une fois par semaine) sur les communes de Champigny, Pont sur Yonne et Villeneuve la Guyard
- En porte-à-porte, des ordures ménagères en C1/2 (une fois par quinzaine) sur toutes les autres communes du territoire.
- Collecte en porte-à-porte, des produits de collecte sélective (emballages hors extension de consignes de tri) en C1/2 (une fois par quinzaine) en bacs jaunes de collecte sélective pour toutes les communes.

● Lot n°2 confié à la société GACHON :

- Collecte en points d'apport volontaire des papiers et du verre en colonnes aériennes. Une première phase concernant uniquement la collecte du verre en colonne d'apport volontaire a débuté le 06 janvier 2020.

Une deuxième phase a débuté le 1er avril 2020 pour la collecte du papier en colonnes d'apport volontaire.

## Exploitation des déchetteries communautaires

➔ Marché de prestations de services pour une durée ferme de soixante-douze mois (72 mois) jusqu'au 05 Janvier 2026, reconductible expressément, par lettre recommandée trois (3) mois avant l'échéance pour deux périodes de douze (12) mois chacune, sans que le terme du marché ne puisse être postérieur au 05 janvier 2028.

- Lot n°1 confié à la société SEPUR

- Gardiennage, Enlèvement, transport et traitement/valorisation des DNR/Encombrants, des déchets verts, du bois, des cartons, de la ferraille, des gravats et du Placoplatre. Mise aux normes de sécurité des déchetteries. – Mise à disposition des bennes

Ce lot comprend aussi la remise en état des 2 déchetteries. Les deux sites nécessitaient des travaux de remise en état et de mise en conformité. Il se sont achevés dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

- Lot 2 confié à la société TRIADIS

- Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux des ménages et mise à disposition des contenants spécifiques pour les déchets dangereux.

## Traitement, transfert et tri des déchets ménagers recyclables

➔ Accord cadre prenant effet à compter du 01 janvier 2020 pour une durée ferme de 24 mois (24 mois) jusqu'au 31 décembre 2021 reconductible expressément, par lettre recommandée trois (3) mois avant l'échéance pour deux périodes de douze (12) mois chacune, sans que le terme du présent marché ne puisse être postérieur au 31 décembre 2023.

- Lot n°1 confié à la société COVED-PAPREC

- réception et traitement des Ordures Ménagères résiduelles.

Les ordures ménagères résiduelles sont traitées par enfouissement sur le site de CHAMPIGNY.

- Lot n°2 confié à la société Seine et Yonne Recyclage

- réception, transfert et tri des déchets recyclables

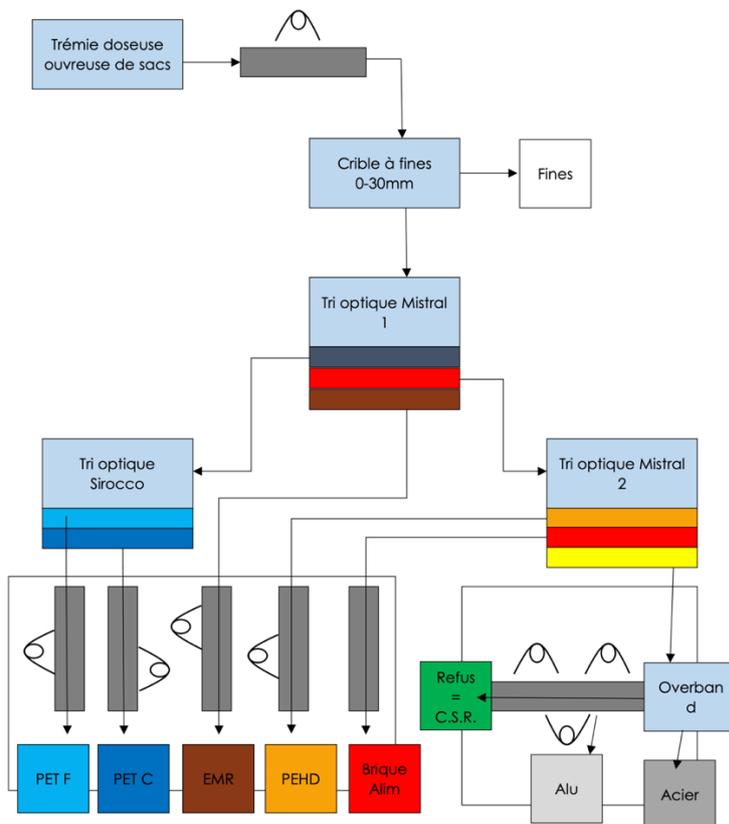
Les déchets recyclables sont réceptionnés sur le site de Villeneuve la Guyard.

Les papiers sont expédiés directement vers les filières de recyclage (papèteries de GOLBEY (88)).

Les emballages ménagers sont quant à eux rechargés en semi-remorques et acheminés au centre de tri de TRAVOISY (21). Les matières sont ensuite séparées par flux valorisable ( filières de recyclage validées par CITEO) puis expédiées pour être valorisées.

La société vgo, filiale du groupe Bourgogne recyclage, assure le rachat des matières produites dans le cadre d'un contrat de valorisation spécifique, par flux, vers les filières agréées par CITEO.

### Principe général du process du centre de tri de TRAVOISY:



A noter : les refus de tri sont valorisés sous forme de CSR : Combustible Solide de Récupération.

Les CSR sont des poudres, des « flocons » (éléments déchiquetés), éventuellement comprimés (en pellets ou en briquettes plus ou moins denses) ou ils se présentent parfois comme des éléments grossiers, éventuellement livrés en balles.

Ils sont principalement fabriqués à partir des refus de tri des déchets solides (municipaux, banals, industriels, commerciaux et/ou issus des encombrants). Ils sont une fraction à haut PCI (pouvoir calorifique inférieur) des déchets) et ont des caractéristiques physico-chimiques permettant dans une certaine mesure, de les utiliser comme source d'énergie en remplacement des combustibles usuels.



- Un nouveau marché lancé en 2021 :

● Un nouveau marché a été lancé fin 2021 pour effectuer la réception, transfert et tri des déchets recyclables collectés en extension de consignes de tri à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. La société attributaire est Seine et Yonne Recyclage.

Les déchets recyclables sont réceptionnés sur le site de Villeneuve la Guyard.

### **1.3 Fonctionnement administratif :**

Les services administratifs de la CCYN assurent :

1. La gestion et le suivi de la bonne exécution des marchés
  - Conformité aux contrats
  - Respect des engagements
  - Ajustements nécessaires des plannings et des tournées de collecte ( Travaux, ...)
  - Suivi des performances techniques (Tonnages collectés, respects des horaires, qualité du matériel mis en service, ...)
  - Suivi réglementaire ( Traitement des points noirs / sécurité de la collecte / Recommandation CRAM - R437)
  - Suivi des performances de valorisation : Résultats de caractérisation
  - Suivi des versements des aides par les Eco organismes : Soutiens à la tonne triée, performance de la collecte (CITEO)
  - Suivi des recettes de valorisation : verre/papiers/matériaux recyclables
2. Le suivi et le traitement des réclamations des usagers
3. Les dotations des usagers (bacs, ...)
4. Le suivi réglementaire des prestations (BSDI)
5. Les contrats et conventions avec les Eco Organismes en charge du traitement et de la valorisation des produits collectés par le réseau des déchetteries (Eco mobilier, éco DDS, Eco Logic,...)
6. Le contrôle quantitatif et qualitatif de la facturation
7. Le suivi comptable des prestations
8. Le suivi administratif et juridique des contrats. : Avenants
9. La mise à jour des règlements du service (collecte, déchetteries, ...)
10. Communication auprès des usagers >>>> En fin d'année 2021 la CCYN a lancé avec le soutien de CITEO une grande campagne de communication pour préparer les usagers au tri en extensions de consignes de tri effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## 2 L'activité de collecte des déchets ménagers et assimilés

### 2.1 Tonnages collectés

#### 2.1.1 Collecte des ordures ménagères

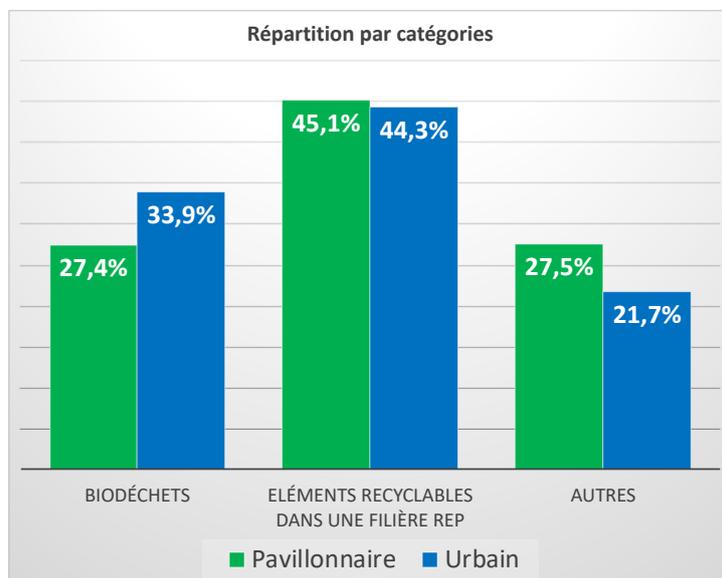
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
<b>2021</b>	407,14	368,90	436,04	413,20	394,88	420,12	416,26	416,78	413,94	395,78	386,88	430,40	<b>4900,32</b>
<b>2022</b>	402,18	350,80	424,44	386,88	391,16	413,86	385,92	418,32	405,78	379,66	387,80	385,34	<b>4732,14</b>
Écart en %	-1,23 %	-5,16 %	-2,73 %	-6,80 %	-0,95 %	-1,51 %	-7,86 %	0,37 %	-2,01 %	-4,25 %	0,24 %	-11,69 %	<b>-3,55 %</b>



En 2022, **4732,14 t** d'ordures ménagères ont été collectées au porte-à-porte. On note une légère diminution des tonnages.

## 2.1.2 Caractérisation des déchets ménagers

Une campagne de caractérisation a été menée le 20 février 2023 sur deux secteurs du territoire : un secteur pavillonnaire de Villeneuve La Guyard et Une Zone d’habitat urbain comprenant des HLM.

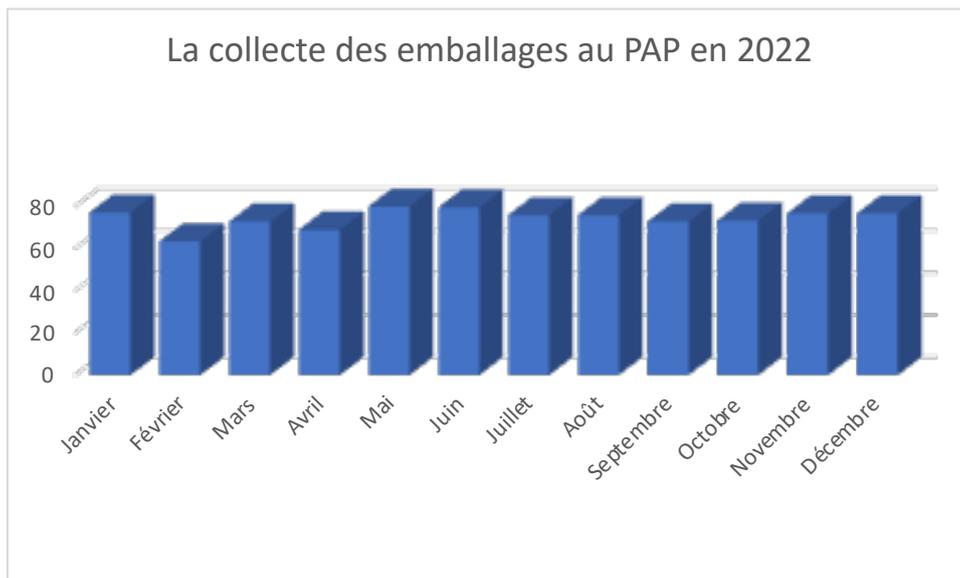


Répartition des déchets par catégorie (en %) selon le type de territoire

Pavillonnaire		Urbain
14%	<b>GISEMENT COMPOSTABLE</b> Déchets alimentaires compostables Déchets de jardin	16,8%
13,6%	<b>GISEMENT ÉVITABLE</b> Aliments sous emballages Textiles sanitaires, couches	18,9%
45,1%	<b>GISEMENT RECYCLABLE</b> Emballages, papiers, verre	44,3%
3%	<b>COLLECTES SPÉCIFIQUES</b> Textiles, linges, chaussures Déchets dangereux et électriques	5,2%

### 2.1.3 Collecte des emballages

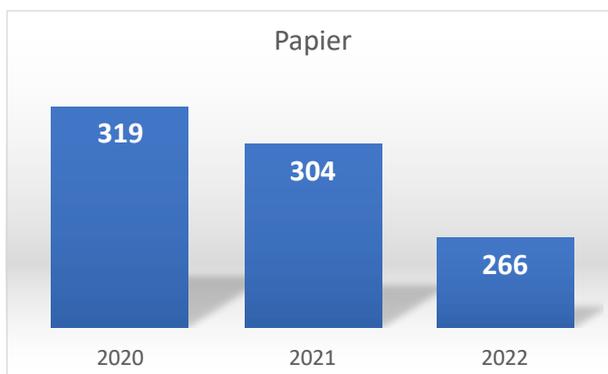
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
<b>2021</b>	59,34	57,26	70,50	62,64	62,06	68,42	60,86	64,64	61,27	56,66	64,72	67,34	<b>755,71</b>
<b>2022</b>	77,12	63,40	72,76	68,92	80,00	79,48	75,82	75,80	72,78	73,30	76,66	76,62	<b>892,66</b>
Écart en %	23,05 %	9,68 %	3,11 %	9,11 %	22,43 %	13,92 %	19,73 %	14,72 %	15,81 %	22,70 %	15,58 %	12,11 %	<b>15,34 %</b>



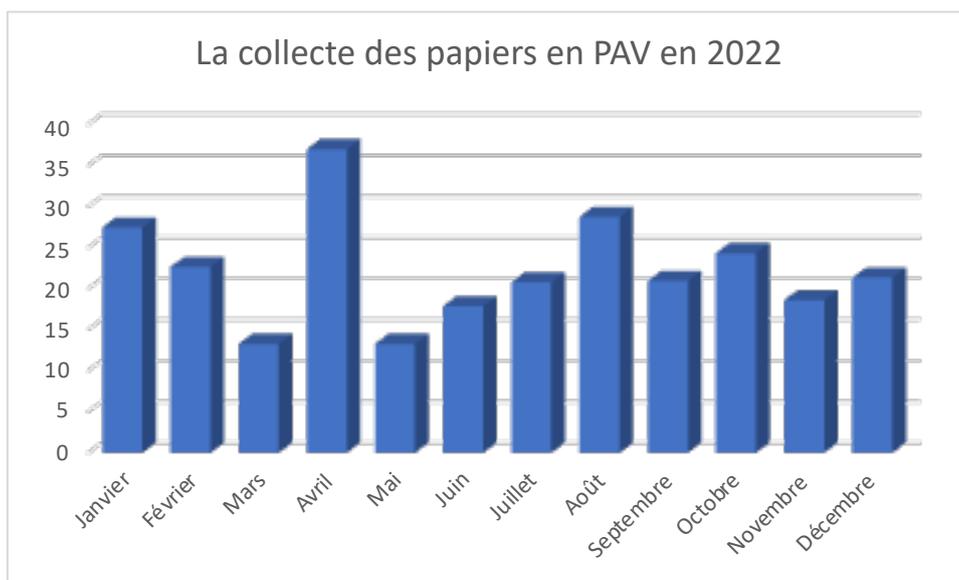
**892,661 tonnes** d’emballages ménagers recyclables ont été collectées au porte-à-porte en 2022. La tendance à l’amélioration du tri se confirme dans la continuité de la progression constatée en 2021.

### 2.1.4 Collecte des papiers

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
<b>2022</b>	27,46	22,64	13,28	36,98	13,26	17,88	20,78	28,74	20,96	24,34	18,6	21,34	<b>266,26</b>



Évolution des tonnages PAPIER 2020 – 2022

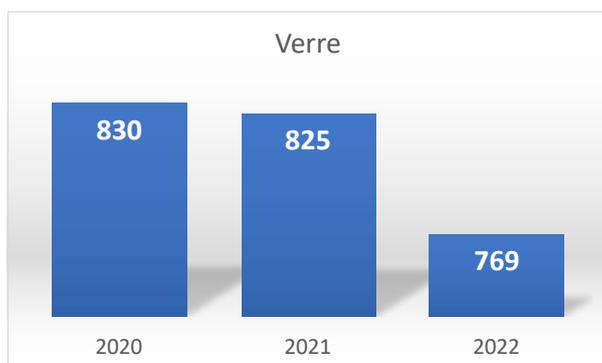


**266 tonnes** de papiers ont été collectées dans les bornes d’apport volontaire.

Collecte des papiers dans les administrations, commerçants et autres par l’Association Penelope : 9,49 tonnes

## 2.1.5 Collecte du verre

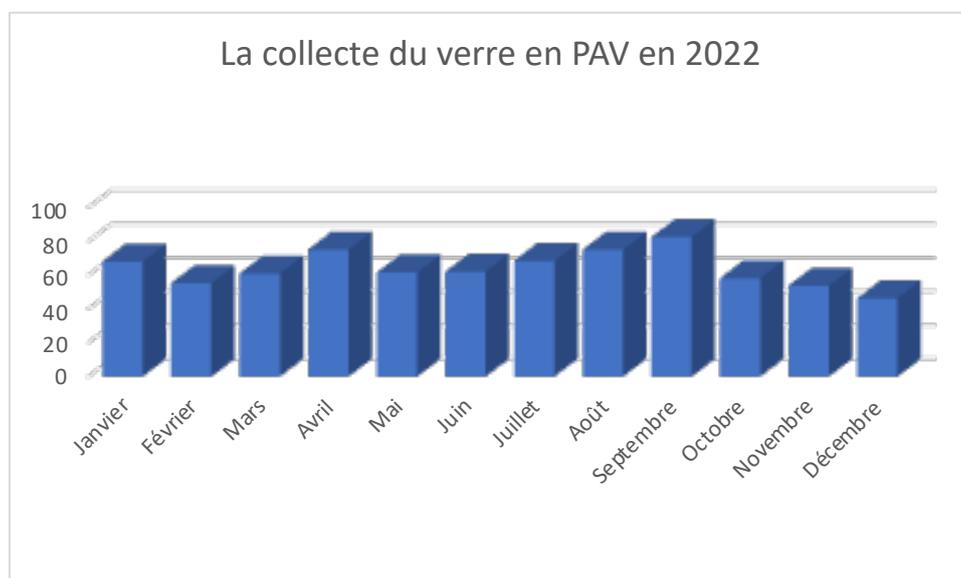
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
<b>2022</b>	68,2	55,34	61,12	75,3	61,62	62,24	68,6	75,12	82,6	58,2	53,84	46,44	<b>768,62</b>



Évolution des tonnages VERRE 2020 – 2022

768,62 tonnes de verre ont été collectées en 2022 (soit 31,3Kg/hab/an) en diminution par rapport à 2020 et 2021.

La production de verre diminue sensiblement sur le territoire. Cf caractérisations.

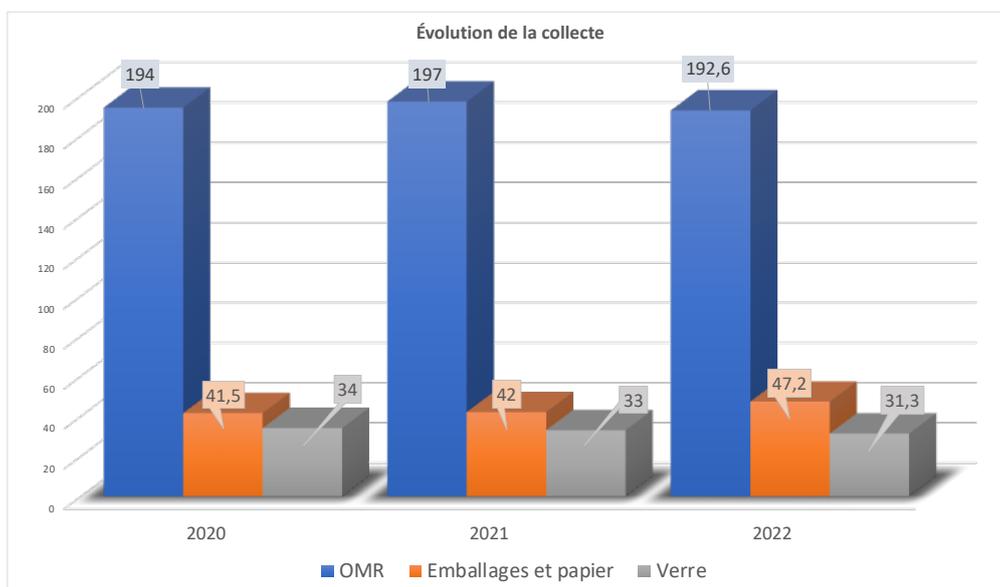


## 2.1.6 Performances globales de collecte

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
OM	402,18	350,80	424,44	386,88	391,16	413,86	385,92	418,32	405,78	379,66	387,80	385,34	<b>4732,14</b>
EMB	77,12	63,40	72,76	68,92	80,00	79,48	75,82	75,80	72,78	73,30	76,66	76,62	<b>892,66</b>
PAPIERS	27,46	22,64	13,28	36,98	13,26	17,88	20,78	28,74	20,96	24,34	18,6	21,34	<b>266,26</b>
VERRE	68,2	55,34	61,12	75,3	61,62	62,24	68,6	75,12	82,6	58,2	53,84	46,44	<b>768,62</b>

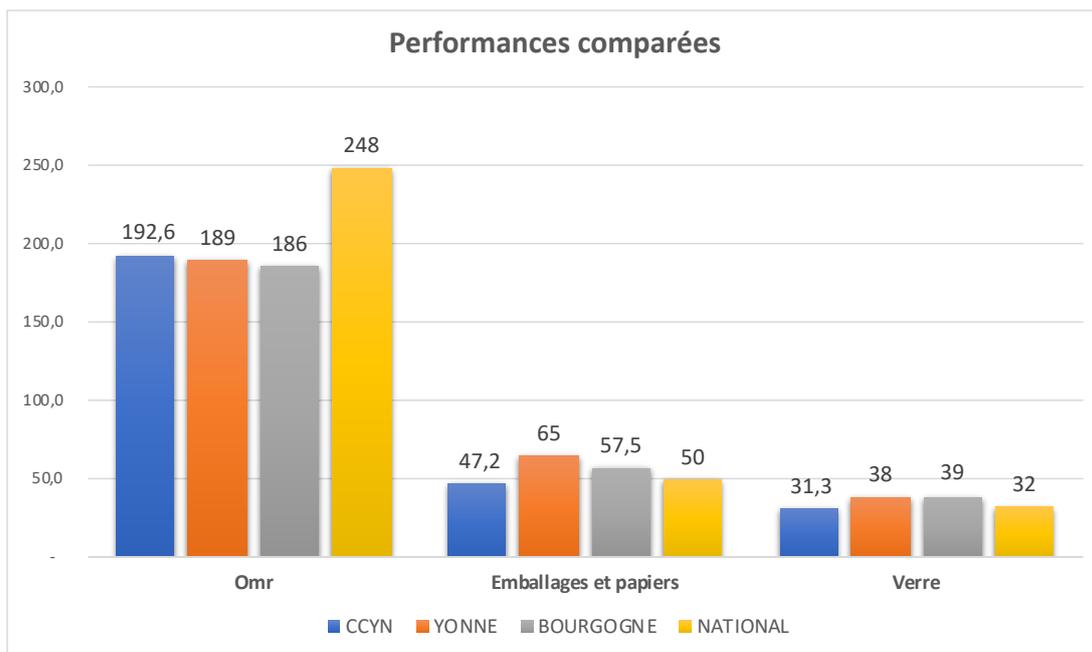
En termes de performance, le ratio moyen sur l'ensemble du territoire est le suivant :

- 192,6 kg/habitant/an pour les ordures ménagères
- 36,3 kg/habitant/an pour les Emballages Ménagers,
- 10,8 kg/habitant/an pour les papiers en apport volontaire.
- 31,3 kg par habitant/an pour le verre



### Performances comparées (source SINOE/ADEME) en kg/an/hab

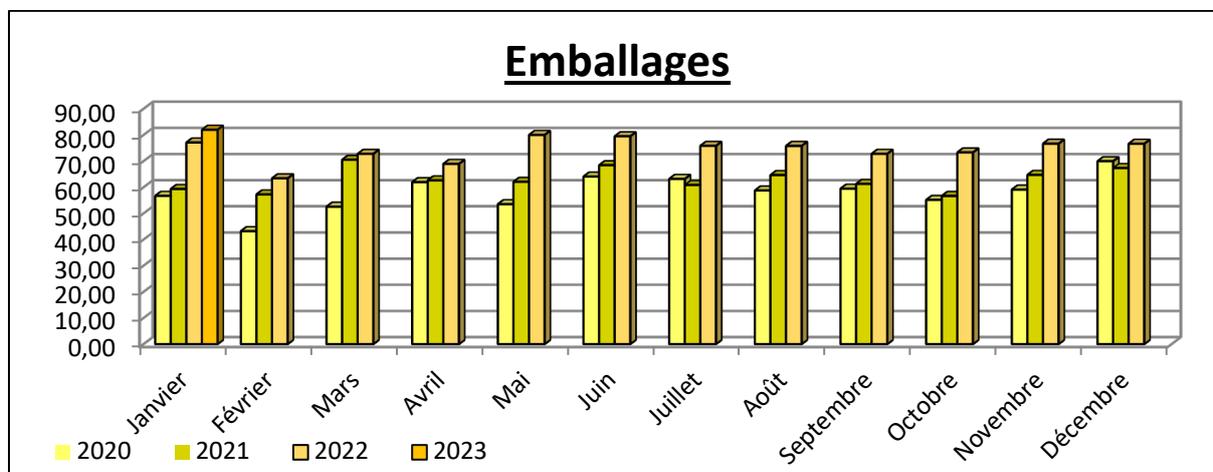
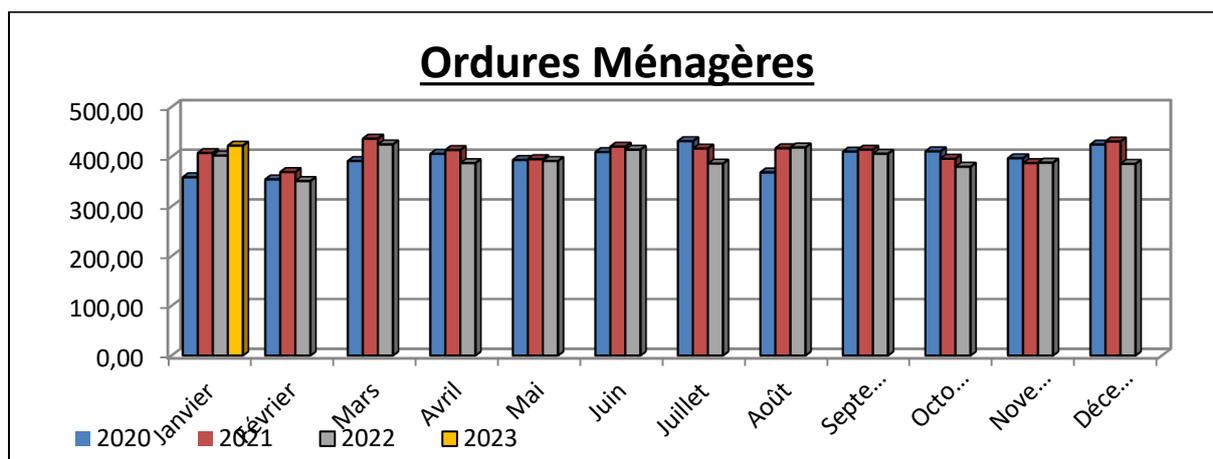
	CCYN	YONNE	BOURGOGNE	NATIONAL
Omr	192,6	189	186	248
Emballages et papiers	47,2	65	57,5	50
Verre	31,3	38	39	32



### 2.1.7 La valorisation :

L'année 2022 a été caractérisée par la passation d'un nouveau marché de tri prenant en compte l'extension des consignes de tri au sens de la définition CITEO (intégration des emballages souples, pots de yahourts etc)

Cette simplification du geste de tri a eu pour principal conséquence de faire augmenter très sensiblement la quantité de déchets recyclables collectés et valorisés et de réduire les ordures ménagères résiduelles.



892 tonnes d'emballages ont été effectivement collectées en 2022 afin d'être valorisées contre 756 tonnes en 2021 ce qui représente une augmentation de 18% en faveur de la valorisation.

Parallèlement les tonnages d'ordures ménagères résiduelles évoluent de 4900 tonnes en 2021 à 4732 en 2022 soit une baisse de 168 tonnes. Le report d'un flux sur l'autre se concrétise ici par la réorientation des tonnages vers la valorisation matière.

## 2.1.8 Les filières de recyclage

Une fois triés, les Emballages Ménagers et les Journaux-Magazines sont acheminés vers les filières de valorisation pour y être recyclés.

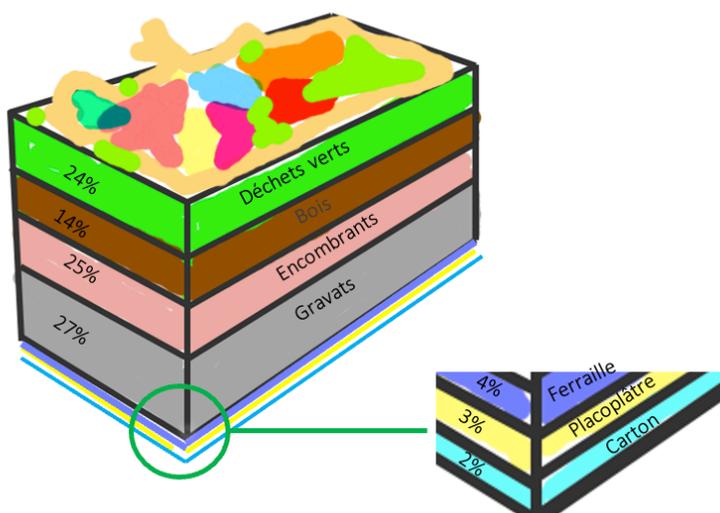
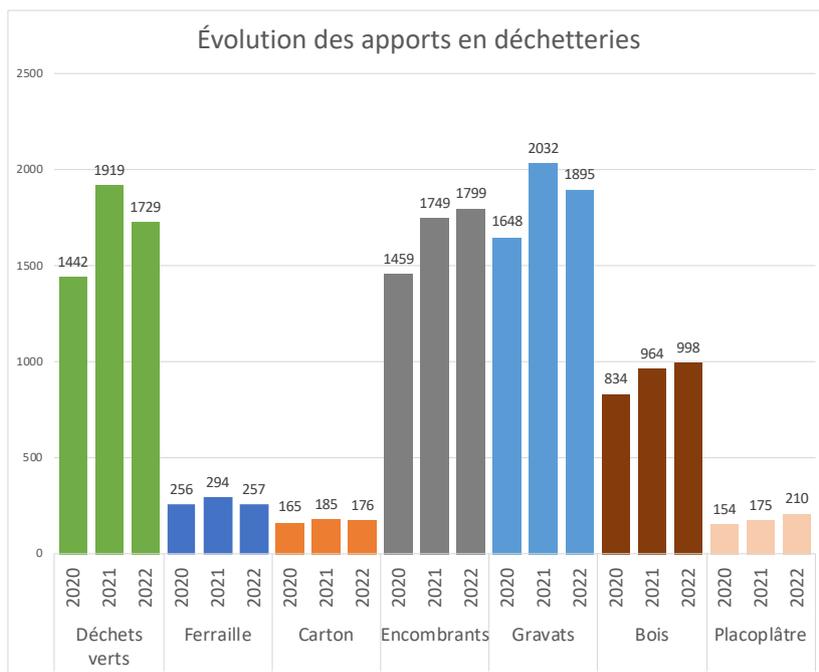
Listing des filières par flux :

A 11	GOLBEY
PET Clair	VALORPLAST
PET Foncé	VALORPLAST
PEHD	VALORPLAST
TETRA	Bourgogne recyclage
Acier	Bourgogne recyclage
Alu	Bourgogne recyclage
REFUS	Bourgogne recyclage
EMR	Bourgogne recyclage

### 3 Les déchetteries

#### 3.1.1 Tonnages réceptionnés.

Déchetterie	Bois	Cartons	DV	Encombrants	Ferraille	Gravats	Placoplâtre	Total général
Pont sur Yonne	430,67	79,20	759,84	881,87	114,04	752,78	86,10	3104,50
Villeneuve la Guyard	567,34	96,74	969,50	917,07	142,58	1142,32	123,70	3959,25
<b>Total général</b>	<b>998</b>	<b>176</b>	<b>1729</b>	<b>1799</b>	<b>257</b>	<b>1895</b>	<b>210</b>	<b>7063,75</b>



Composition des apports en déchetteries

Les apports en déchetteries ont baissé  
 Les déchets verts et les gravats sont les postes les plus marqués.  
 Le contole d'accès pour limiter les dépôts en provenance de territoires extérieurs continue à produire ses effets. Ceci est particulièrement marqué sur le site de Villeneuve la Guyard.

### 3.1.2

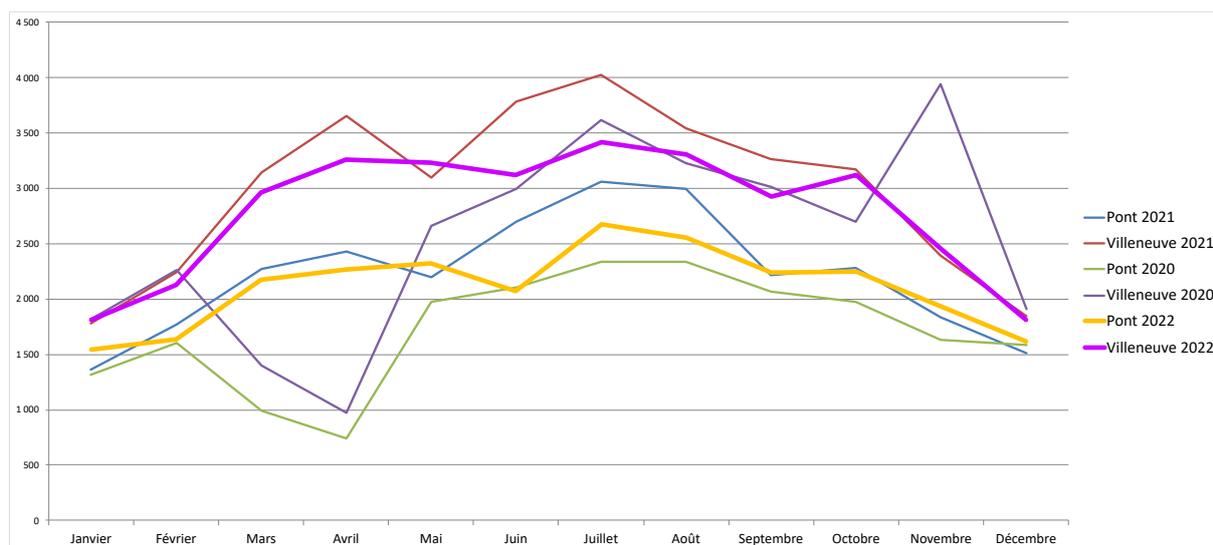
#### 3.1.3 Fréquentation 2022 >>>> -6,34 %

Déchetterie de Villeneuve la Guyard : 33 548 visites en 2022 contre 35 917 visites en 2021 soit -7,06 %

Déchetterie de Pont sur Yonne : 25265 visites en 2022 contre 26 622 visites en 2021 soit -5,37 %

Après le regain d'activité dû au COVID en 2020 et 2021, la fréquentation des déchetterie connaît une décroissance sur les deux sites.

Évolution moyenne 2022/2021 >>>> -6,34 %

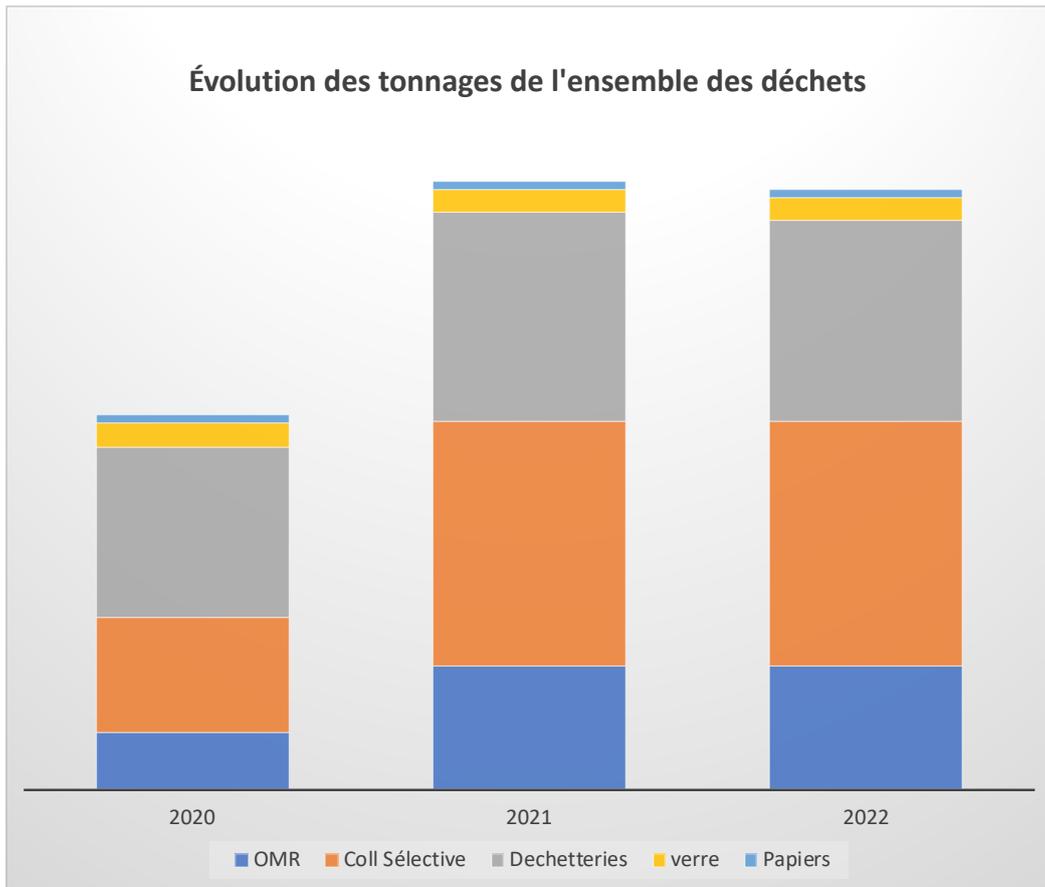


#### 3.1.4 Tendances comparées 2021/2022 en tonnes

Déchetterie	2021	2022	Écart	Écart en %
Pont sur Yonne	2905,56	3104,50	+198,94	6,41 %
Villeneuve la Guyard	4411,87	3959,25	-452,62	-11,42 %
<b>Total général</b>	<b>7317,43</b>	<b>7063,75</b>	<b>-253,68</b>	<b>-3,6 %</b>

Les tonnages ont diminué en moyenne de 3,6 %

## 4 Synthèse des tonnages



### 4.1.1 Eco mobilier

La Communauté de Communes s’est engagée dans la filière Eco-Mobilier afin de valoriser le mobilier usagé déposé en déchetterie. Les meubles usagés collectés sont triés par matière (bois, ferraille, mousse, plastique, rembourrés, ...) pour être recyclés ou valorisés sous forme d’énergie (CSR). Les tonnages collectés par cette filière gratuite pour la collectivité deviennent significatifs et représentent au total 218,62 tonnes qui se répartissent comme suit :

- 90,17 tonnes sur le site de pont sur Yonne
- 128,45 tonnes sur le site de Villeneuve Guyard.

### 4.1.2 Autres filières REP

La Communauté de Communes s’est engagée avec les filières de récupération et de recyclage des textiles, des piles, des capsules Nespresso, ... Ces filières intégralement gratuites pour la CCYN ont permis de valoriser :

- 104 tonnes de vêtements
- 1,7 tonnes de piles usagées

### 4.1.3 Les déchets dangereux des ménages

Le total des apports en déchetterie à charge de la CCYN est de 150,91 t réparties comme suit :

#### LES DECHETS DANGEREUX DES MENAGES

Déchetterie	2020	2021	2022	Ecart $n-1/n$	Ecart en %
Pont sur Yonne	57,69	77,25	68,92	-8,33	-11%
Villeneuve la Guyard	66,96	92,23	81,99	-10,24	-11%
Total :	124,65	169,48	150,91	-18,57	-11%

La CCYN a mise en place dans le courant de l’année 2020 de nombreuses conventions avec les éco organismes qui permettent la prise en charge d’une partie significative des déchets dangereux des ménages.

L’augmentation de la prise en charge des déchets spéciaux sur le territoire est très significative et porte ses fruits puisque les tonnages pris en charge par la CCYN baissent de 11% en 2022 par rapport à 2021.

## 5 Indicateurs financiers :

### 5.1.1 Les marchés :

Les couts associés à la collecte et au traitement des déchets sont synthétisés ci-après :

BUDGETS MARCHES OM CCYN 2023 en €TTC/an					
	Base marché	Réel	Réel	Réel	Prévisionnel 2023
	2020	2020	2021	2022	2023
Collecte OM LOT 1 PAP	725 982,19 €	752 278,34 €	740 588,36 €	861 361,28 €	869 974,89 €
Collecte OM LOT 2 PAV	65 900,97 €	58 511,68 €	63 577,07 €	62 021,42 €	62 641,63 €
DECHETTERIES LOT 1	1 003 117,32 €	875 475,33 €	978190,9	1 101 386,48 €	1 112 400,34 €
AVENANT SEPUR			28 828,80 €		- €
DECHETTERIES LOT 2	151 199,53 €	157 236,78 €	200 622,28 €	181 565,25 €	183 380,90 €
TRAITEMENT	422 135,56 €	489 393,37 €	564 470,25 €	610 699,15 €	650 056,14 €
TRI	166 147,38 €	187 376,70 €	223 042,38 €	197 082,20 €	199 053,02 €
	<b>2 536 502,94 €</b>	<b>2 522 292,20 €</b>	<b>2 801 341,04 €</b>	<b>3 014 115,78 €</b>	<b>3 079 529,94 €</b>

Les coûts sont restés maîtrisés et demeurent en proportion des augmentations de tonnages et de fréquentation inférieurs à ceux estimés lors de la passation des différents marchés de service.

La TGAP pèse à elle seule 367 098 € TTC pour l'année 2022.

Cette maîtrise est notamment liée à la politique rigoureuse menée pour encadrer l'accès aux déchetteries.

On constatera que la prévision budgétaire pour 2023 prend en compte les évolutions de prix liées à l'augmentation des formules de révision qui intègrent l'indexation sur les couts de l'énergie (application réelle au 1<sup>er</sup> juillet 2022) et l'augmentation de TGAP 2023 qui a elle seule pèsera 21 594,00 €TTC .

### 5.1.2 Les recettes de valorisation :

- Ventes Matières : 252 008,89 €
- Soutiens à la tonne triée : 396 866,18 €
- Recettes Eco Organismes : 18 039,57 €

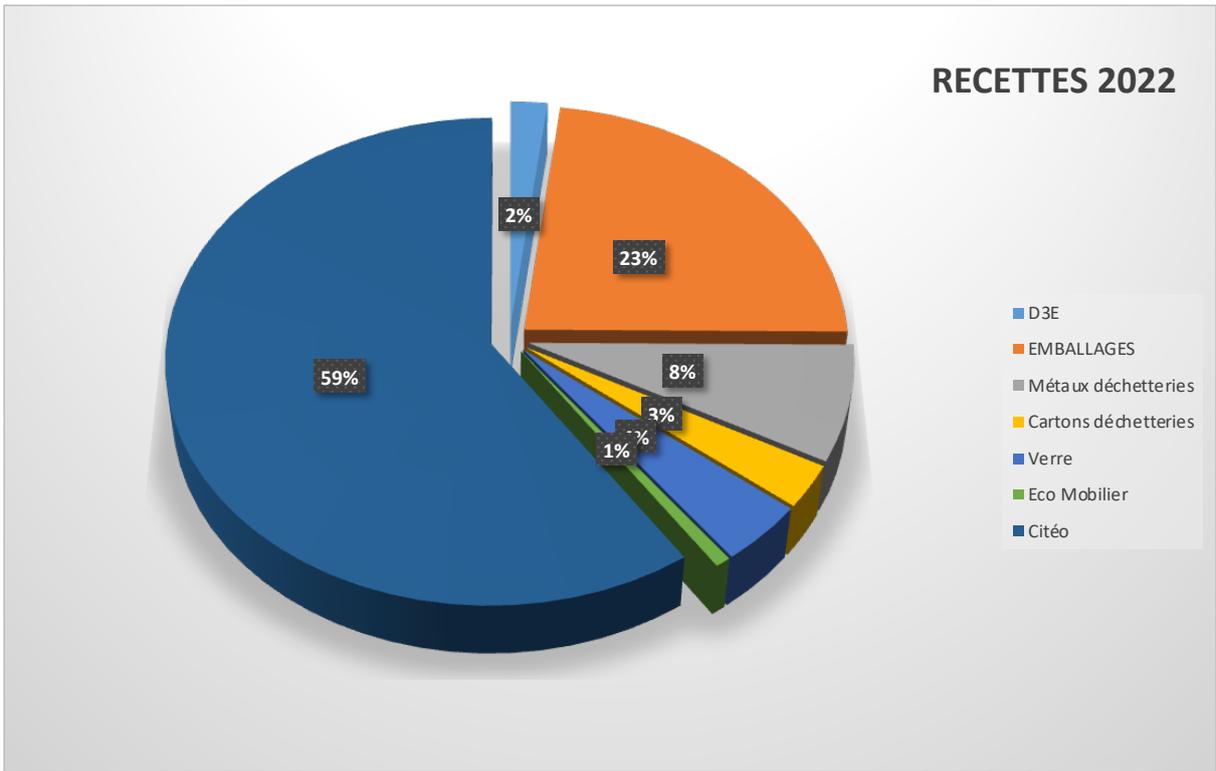
**TOTAL RECETTES DE  
 VALORISATION :**

**666 914,64 €**

#### LES RECETTES EN DETAIL

D3E	13 155,78 €
EMBALLAGES	154 373,58 €
Métaux déchetteries	51 356,48 €
Cartons déchetteries	19 165,83 €
Verre	27 113,00 €
Eco Mobilier	4 883,79 €
Citéo	396 866,18 €

**Total recettes 2022 666 914,64 €**



### 5.1.3 Synthèse Générale & taux de TEOM

#### Budget Ordures ménagères Comparatif de 2020 à 2022

Dépenses Fonctionnement				Recettes Fonctionnement			
	CA 2020	CA 2021	CA 2022		CA 2020	CA 2021	CA 2022
011	2 736 801,32	2 892 882,12	3 182 942,23	70	17 701,35	16 260,29	20 113,20
65	52 367,73	77 958,54	82 232,64	73	2 677 234,00	2 740 983,00	3 043 227,00
012	126 390,90	111 158,30	97 134,87	74	314 616,43	501 320,57	711 626,65
042	145 386,67	60 341,75	18 055,67	75	52 554,00	9 600,00	4 800,00
66	33 028,15	29 081,84	25 910,81	77	11 516,76	30 313,74	1 600,79
67	1 472,96	31 321,84	3 594,00	042	7 384,05		
<b>Total dépenses F</b>	<b>3 095 447,73</b>	<b>3 202 744,39</b>	<b>3 409 870,22</b>	<b>Total recettes F</b>	<b>3 081 006,59</b>	<b>3 298 477,60</b>	<b>3 781 367,64</b>
Dépenses Investissement				Recettes Investissement			
16	120 530,00	111 340,00	114 856,84				
20/21/23	13 600,00	37 800,00	22 323,00				
042	7 384,05	0,00	0,00	041	145 386,67	60 341,75	18 055,67
<b>Total dépenses I</b>	<b>141 514,05</b>	<b>149 140,00</b>	<b>137 179,84</b>	<b>total recettes I</b>	<b>145 386,67</b>	<b>60 341,75</b>	<b>18 055,67</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>3 236 961,78</b>	<b>3 351 884,39</b>	<b>3 547 050,06</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>3 226 393,26</b>	<b>3 358 819,35</b>	<b>3 799 423,31</b>
<b>Solde</b>	<b>-10 568,52</b>	<b>6 934,96</b>	<b>252 373,25</b>				
<b>Produit appelé (art 7331)</b>		<b>2 729 495,00</b>	<b>3 030 880,00</b>				
<b>Taux TEOM- zone C 0,5</b>	<b>12,01%</b>	<b>12,24%</b>	<b>13,06%</b>				
<b>Taux TEOM- zone C 1</b>	<b>12,71%</b>	<b>12,89%</b>	<b>13,76%</b>				

Le budget 2022 est légèrement excédentaire malgré les fortes augmentations liées aux coûts de l'énergie (impact sur les formules de révision). Cet excédent provient en partie du report de la régularisation des soutiens CITEO versés en 2022.

pas

## 6 Le règlement de service :

La CCYN a mise en place à effet du 1<sup>er</sup> janvier un nouveau règlement de service régissant les activités de collecte et d'accès aux déchetteries.

Ce règlement a pour but de fixer les règles d'acceptation des déchets, les conditions de leur prise en charge, de définir les volumes limites ainsi que les règles de prise en charge des déchets des activités professionnelles.

Il a été amendé en 2021.

Pas de modification en 2022.

## 7 Conclusions et perspectives :

Les objectifs sont principalement de pérenniser les filières viables économiquement et techniquement et parallèlement de travailler sur l'amélioration de la prévention des déchets et ainsi que sur l'amélioration de la qualité et de la quantité des déchets valorisables.

A ces fins la CCYN a lancé les actions suivantes :

### 1. 1. Axes de maîtrise des coûts :

- Réduction et valorisation des déchets : recherche d'une filière de traitement des OMR qui permette un maximum de valorisation pour bénéficier d'une TGAP réduite.

- Optimisation du traitement des déchets par l'étude d'un projet de création d'une nouvelle déchetterie

- Engagement dans la mise en place d'un PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés). Ce PLPDMA sera présenté et soumis au vote du conseil du 28/09/2023

- Étude pour la mise en œuvre de la collecte des déchets fermentescibles (bio déchets)

- Consultation pour le renouvellement du marché de traitement des déchets ordures ménagères résiduelles au dernier trimestre 2023.

- Acceptation de la demande d'extension du périmètre des apports de l'UVE de Montereau fault Yonne par les services instructeurs au 1<sup>er</sup> trimestre 2023. Validation de la provenance des déchets étendue au bassin de vie. Ce périmètre intègre désormais le territoire de la CCYN.

### 2. Travaux sur les déchetteries :

- Sécurisation des déchetteries

- Voirie : aménagement des accès en adéquation avec le contrôle d'accès automatisé.

- Mise en place d'un système de contrôle de l'accès par carte

## 8 Le PLPDMA :

### SYNTHESE DE LA DEMARCHE

La Communauté de communes Yonne Nord a lancé son **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**.

#### La Prévention des déchets :



Figure 1 Étapes de la prévention et de la gestion des déchets

La prévention des déchets porte donc sur la réduction et le réemploi des biens de consommation et ne concerne pas la gestion des déchets (collecte, tri, recyclage et valorisation des déchets).

#### Les leviers de la prévention et l'économie circulaire :



Figure 2 Les domaines et piliers de l'économie circulaire

## La démarche du PLPDMA : L'amélioration continue

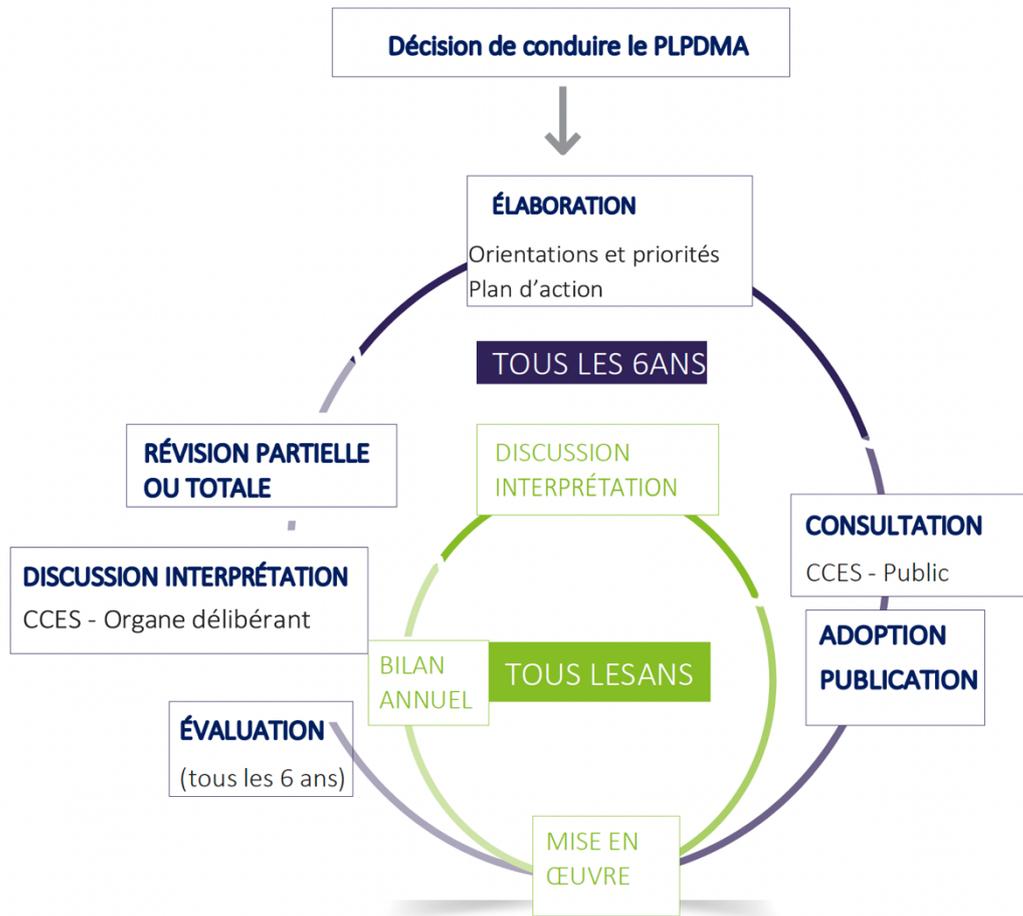


Figure 4 Cycle de vie du PLPDMA

**En tenant compte des objectifs quantitatifs et stratégiques et des éléments de diagnostic disponibles, il a été choisi d'articuler le programme local de prévention des déchets autour de 6 axes de travail.**

AXE 1 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

AXE 3 : réduction des déchets végétaux et gestion de proximité des biodéchets

AXE 5 : Éco-exemplarité de la collectivité

AXE 2 : Sensibiliser le public

AXE 4 : Augmenter la durée de vie des produits

AXE 6 : Prévention des déchets des entreprises

L'objectif final étant de réduire à la source la quantité de déchets produits.

Ce programme a été défini à l'issue d'un diagnostic du territoire, en collaboration avec des représentants des institutions et des représentants des acteurs du territoire.

Un comité de pilotage en assure le suivi et l'animation.

### **LE COMITÉ DE PILOTAGE**

Composée d'agents de la collectivité, l'équipe projet participe à l'élaboration du PLPDMA puis assure le suivi et l'animation du PLPDMA.

Elle est composée comme suit :

- **Élu référent** : M Patrick CHISLARD Vice-Président « Environnement et Développement Durable »
- **Animateur** : M. Antony MATEO Chargé de mission transition environnementale
- **Services CCYN** : M. Alexandre FINELLI Responsable technique  
Mme. Michelle HERRMANN Directrice Générale des Services
- **AMO** : M. Alexandre Champion, société ENVIREC
- **Secrétariat** : M. Antony MATEO

## LES PARTENAIRES

Par délibération en date du 8 décembre 2022, le Conseil communautaire a approuvé la constitution d'une **commission consultative** (CCES) en charge de l'élaboration et du suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés composée outre les membres du Comité de Pilotage, d'un représentant de :

Représentants des institutions	Représentants des acteurs du territoire
<ul style="list-style-type: none"> <li>• ADEME</li> <li>• Département 89</li> <li>• Région Bourgogne Franche Comté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collège de Pont-sur-Yonne</li> <li>• Collège de Villeneuve-la-Guyard</li> <li>• SIVOS Évry-Gisy</li> <li>• Fédération du bâtiment</li> <li>• EHPAD « Les Champs Blancs » Sergines</li> <li>• La Ferme de Flo</li> <li>• Association Pénélope</li> <li>• Association Régionale des acteurs du réemploi</li> <li>• Domany</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Représentants des chambres consulaires</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chambre d'Agriculture</li> <li>• Chambre de Commerce et d'Industrie</li> </ul>	

## LE DIAGNOSTIC ET LES OBJECTIFS

### LES FLUX À RÉDUIRE OU À ÉVITER

Les caractérisations menées en 2022 montrent une part importante des déchets recyclables encore présents dans les ordures ménagères. Avec la part non négligeable des biodéchets, nous avons deux postes prioritaires de réduction.

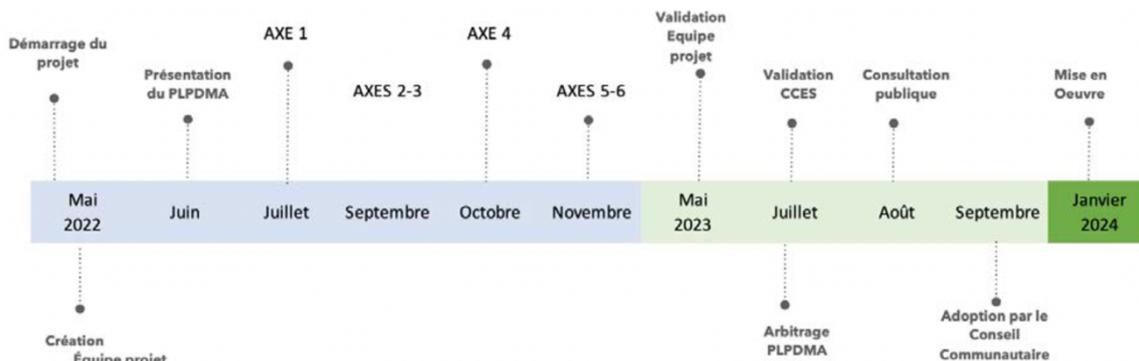
La présence de déchets relevant de collectes spécifiques qui peut être due à une ignorance des filières de collecte, est aussi une piste à explorer.

### GISEMENT RESIDUEL contenu dans les OMr par flux

Matières	Habitat URBAIN		Habitat PAVILLONNAIRE		GLOBAL en Tonnes
	%	TONNES	%	TONNES	
<b>BioDéchets</b>	<b>33,9%</b>	<b>717,24</b>	<b>27,4%</b>	<b>717,12</b>	<b>1 434,36</b>
Putrescibles classiques en vrac	16%	328,28	14%	361,18	689,47
Textiles sanitaires (mouchoirs, essuie tout)	15%	324,27	10%	257,07	581,34
Gaspillage alimentaire (sous emballages)	3%	64,68	4%	98,86	163,55
Éléments Recyclables dans une filière REP	<b>44,3%</b>	<b>936,87</b>	<b>45,1%</b>	<b>1 181,03</b>	<b>2 117,90</b>
Papiers Cartons et ELA	12%	258,95	14%	362,98	621,93
Bouteilles et Flacons en Plastique	4%	86,03	8%	217,43	303,46
Autres Emballages en Plastique ECT	9%	181,37	10%	264,28	445,65
Emballages métalliques	2%	50,10	4%	106,11	156,21
Emballages en verre	8%	161,50	6%	146,96	308,46
Textiles	3%	61,09	2%	58,46	119,55
Bois	1%	27,69	0%	4,97	32,66
Inertes	3%	62,36	0%	5,51	67,87
DEEE	2%	47,77	1%	14,34	62,11
<b>AUTRES</b>	<b>21,7%</b>	<b>459,77</b>	<b>27,5%</b>	<b>719,98</b>	<b>1 179,75</b>
Déchets Dangereux	0,00%	-	0,22%	5,79	5,79
Composites	1%	19,12	0%	-	19,12
Éléments fins < 20 mm	15%	308,79	26%	689,53	998,31
Autres	6%	131,86	1%	24,67	156,52
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>2 113,87</b>	<b>100%</b>	<b>2 618,12</b>	<b>4 732,00</b>

## LES ACTIONS

Afin de co-construire le programme d’actions, plusieurs réunions de concertation réunissant les membres de la CCES et les personnes intéressées se sont tenues de mai 2022 à mai 2023. Les participants aux groupes de travail ont fait des propositions permettant l’élaboration des fiches de travail.



Les actions s’articuleront autour de six thématiques en cohérence avec les politiques nationales, régionales et les objectifs de l’ADEME.

AXES	ACTIONS	Potentiel de réduction (kg/hab/an)
1 Lutte contre le gaspillage alimentaire	1. Sensibiliser les citoyens aux pratiques éco-responsables 2. Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective ; 3. Impliquer les commerces et les marchés alimentaires ;	4,36
2 Sensibilisation à la prévention des déchets	4. Sensibiliser les ménages à la prévention des déchets dangereux 5. Réduire la distribution d’imprimés non sollicités 6. Mobiliser les partenariats et les relais locaux ;	33,4
3 Réduction et gestion de proximité des déchets végétaux - des biodéchets	7. Développer le compostage individuel. 8. Développer le compostage collectif ; 9. Optimiser les filières d’approvisionnement en broyat et l’utilisation du compost ;	13,84
4 Réemployer, donner, réparer, recycler	10. Développer la collecte et la valorisation des Textiles d’habillement, les Linges de maison et les Chaussures (TLC) ; 11. Développer tous les modes de collecte spécifique, permettant de réemployer et réutiliser les déchets occasionnels et promouvoir les acteurs du réemploi et de la réparation.	3,52
5 Eco-exemplarité de la collectivité	12. Réduire les déchets des administrations 13. Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans la commande publique de la collectivité.	3,87
6 Prévention des déchets des entreprises	14. Réduire les déchets des entreprises	20,80

## DES OBJECTIFS AMBITIEUX

### OBJECTIFS DU PLPDMA

Matières	Habitat URBAIN				Habitat PAVILLONNAIRE				OBJECTIF GLOBAL PLPDMA en Tonnes/an	OBJECTIF GLOBAL PLPDMA en Kg/an/hab	OBJECTIF GLOBAL PLPDMA Réduction /DMA
	Gisement résiduel		PLPDMA		Gisement résiduel		PLPDMA				
	%	TONNES	Taux de captage évitement	Objectif PLPDMA	%	TONNES	Taux de captage évitement	Objectif PLPDMA			
BioDéchets	33,9%	717,24	94,61	94,61	27,4%	717,12	210,19	210,19	304,80	12,41	2,2%
Putrescibles classiques en vrac	16%	328,28	15%	49,24	14%	361,18	108,35	108,35	157,60	6,41	1,1%
Textiles sanitaires (mouchoirs, essuie tout)	15%	324,27	10%	32,43	10%	257,07	77,12	77,12	109,55	4,46	0,8%
Gaspillage alimentaire (sous emballages)	3%	64,68	20%	12,94	4%	98,86	24,72	24,72	37,65	1,53	0,3%
Eléments Recyclables dans une filière REP	44,3%	936,87	291,01	291,01	45,1%	1 181,03	625,19	625,19	916,20	37,29	6,7%
Papiers Cartons et ELA	12%	258,95	40%	103,58	14%	362,98	217,79	217,79	321,37	13,08	2,3%
Bouteilles et Flacons en Plastique	4%	86,03	40%	34,41	8%	217,43	130,46	130,46	164,87	6,71	1,2%
Autres Emballages en Plastique ECT	9%	181,37	40%	72,55	10%	264,28	158,57	158,57	231,12	9,41	1,7%
Emballages métalliques	2%	50,10	40%	20,04	4%	106,11	42,44	42,44	62,48	2,54	0,5%
Emballages en verre	8%	161,50	25%	40,38	6%	146,96	58,78	58,78	99,16	4,04	0,7%
Textiles	3%	61,09	25%	15,27	2%	58,46	14,62	14,62	29,89	1,22	0,2%
Bois	1%	27,69	0%	-	0%	4,97	-	-	-	-	0,0%
Inertes	3%	62,36	0%	-	0,2%	5,51	1,10	1,10	1,10	0,04	0,0%
DEEE	2%	47,77	10%	4,78	1%	14,34	1,43	1,43	6,21	0,25	0,0%
AUTRES	21,7%	459,77	207,93	207,93	27,5%	719,98	307,09	307,09	515,02	20,96	3,8%
Déchets Dangereux	0%	-	0%	-	0,2%	5,79	1,74	1,74	1,74	0,07	0,0%
Composites	1%	19,12	0%	-	0%	-	-	-	-	-	-
Eléments fins < 20 mm	15%	308,79	-	-	26%	689,53	-	-	-	-	-
Autres	6%	131,86	-	-	1%	24,67	-	-	-	-	-
Déchets Verts	-	772,38	5%	38,62	-	956,62	95,66	95,66	134,28	5,47	1,0%
Gravats	-	846,53	20%	169,31	-	1 048,47	209,69	209,69	379,00	15,43	2,8%
Encombrants (>> réemploi)	-	803,65	2%	16,07	-	995,35	19,91	19,91	35,98	1,46	0,3%
							<b>Total</b>		<b>2 287,01</b>	<b>93,09</b>	<b>16,7%</b>

## DES MOYENS A METTRE EN ŒUVRE

FLUX	Principales actions	Tonnage Evité / PLPDMA (T)	ECONOMIE ANNUELLE GENEREE / PLPDMA	COÛT ANNUEL ASSOCIE/ACTION	Commentaires	ECONOMIE ANNUELLE GENEREE / PLPDMA	COÛT ASSOCIE/ACTION	VENTILATION EN KG/AN/HAB	
Omr	Textiles	Développer la collecte et la valorisation des Textiles d'habillement, les Linges de maison et les Chaussures (TLC) Développement du réseau des PAV	29	4 060,00 €	2 000,00 €	Stand partagé sur autres actions Supports de communication disponibles ADEME ... Cout partagés Edition avec d'autres actions	4 060,00 €	2 000,00 €	1,18
	Déchets compostables	Sensibiliser les citoyens aux pratiques éco-responsables	7	980,00 €	8 000,00 €	Supports de communication disponibles ADEME ... Cout partagés Edition avec d'autres actions	47 880,00 €	283 000,00 €	0,28
		Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective	75	10 500,00 €	5 000,00 €	Supports de communication disponibles ADEME CCI REGION Cout partagés Edition avec d'autres actions			3,05
		Impliquer les commerces et les marchés alimentaires	25	3 500,00 €	2 500,00 €	Supports de communication disponibles ADEME ... Cout partagés Edition avec d'autres actions			1,02
		Développer le compostage individuel et/ou la collecte des bio déchets.	195	27 300,00 €	255 000,00 €				7,94
		Développer le compostage collectif	10	1 400,00 €	7 500,00 €				0,41
		Optimiser les filières d'approvisionnement en broyat et l'utilisation du compost	30	4 200,00 €	5 000,00 €	Stand partagé sur autres actions Supports de communication disponibles ADEME ... Cout partagés Edition avec d'autres actions			1,22
	Verre	Communication TRI	99	13 860,00 €	2 000,00 €	Supports de communication disponibles ADEME CITEO Cout partagés Edition avec d'autres actions	13 860,00 €	2 000,00 €	4,03
	Papiers	Réduire la distribution d'imprimés non sollicités	90	12 600,00 €	2 000,00 €	Supports de communication disponibles ADEME CITEO Cout partagés Edition avec d'autres actions	491 400,00 €	61 000,00 €	3,66
	Papiers + Emballages	Développement communication TRI >>> Extensions / geste de tri	630	466 200,00 €	55 000,00 €	Stand partagé sur autres actions Supports de communication disponibles ADEME ... Cout partagés Edition avec d'autres actions			25,64
Omr + Papiers + Emballages	Réduire les déchets des administrations Communication TRI	60	8 400,00 €	2 000,00 €	Supports de communication disponibles ADEME CITEO Cout partagés Edition avec d'autres actions	2,44			
Omr	Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans la commande publique de la collectivité	30	4 200,00 €	2 000,00 €	Supports de communication disponibles ADEME CITEO Cout partagés Edition avec d'autres actions	4 200,00 €	2 000,00 €	1,22	
Déchetterie	DNR	Développer tous les modes de collecte spécifique, permettant de réemployer et réutiliser les déchets occasionnels et promouvoir les acteurs du réemploi et de la réparation	36	5 040,00 €	1 500,00 €	Supports de communication disponibles ADEME Cout partagés Edition avec d'autres actions	5 740,00 €	2 500,00 €	1,47
		Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans la commande publique de la collectivité	5	700,00 €	1 000,00 €	Communication mairies bonnes pratiques, grilles de notation,...			0,20
	GRAVATS - DV	Réduire les déchets des entreprises	513			Communication - Contrôle d'accès			20,80
	DV	Optimiser les filières d'approvisionnement en broyat et l'utilisation du compost	105	5 250,00 €	- €	Supports chambre Agriculture	5 250,00 €	- €	4,27
	DEEE	Développement des REP / REEMPLOI RESSOURCERIE	6	840,00 €	- €	Supports de communication Eco organismes	840,00 €	- €	0,24
	MOBILIER	Développement des REP / REEMPLOI RESSOURCERIE	16	2 184,00 €	- €	Supports de communication Eco organismes	2 184,00 €	- €	0,63
	DDS	Sensibiliser les ménages à la prévention des déchets dangereux	1,50	975,00 €	2 500,00 €	Supports ADEME	975,00 €	2 500,00 €	0,06
Développement des REP / REEMPLOI RESSOURCERIE		Supports de communication Eco organismes							

## SYNTHESE BUDGET PLPDMA – ANNE PLEINE

RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CHARGE DE LA PREVENTION ET DU SUIVI DES INDICATEURS DU PLPDMA	35 000,00 €
---	-------------

BILAN FINANCIER GLOBAL ANNUEL PLPDMA	
COUT TOTAL ANNUEL PLPDMA	388 000,00 €
GAIN TOTAL ANNUEL PLPDMA	572 189,00 €
SOLDE FINANCIER ANNUEL PLPDMA	184 189,00 €



## LA PROCEDURE

Ce projet de PLPDMA a été soumis à la **consultation du public** qui a pu transmettre son **avis sur le contenu du projet du 28 juillet au 8 septembre 2023**.

Le projet n'a reçu aucune remarque ou proposition nouvelle suite à la phase de consultation du public.

Le PLPDMA est donc proposé au vote du conseil communautaire le 28 septembre 2023 pour une mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024..